

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Acquisition d'un terrain
Rue Aristide Briand.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

Absent excusé :

M. BURGER Emmanuel

N° 55/2021

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de l'offre de vente faite par les conjoints CHIRON d'un terrain leur appartenant sis à l'intersection de la rue Aristide Briand et de la route de Chavré.

De par sa situation, cette parcelle cadastrée en section B n° 1944 d'une contenance de 660 m² vendue au prix de 14 000 € plus les frais de bornage et de notaire à charge de la Commune a un intérêt historique du fait de la présence d'un calvaire ainsi qu'un intérêt stratégique en vue de la réalisation des prochains aménagements de voirie, réseaux divers de la rue A.Briand.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal présent et représenté,

Après en avoir délibéré,

Est unanime à décider :

- De l'acquisition de la parcelle B n°1944 dans les conditions susdites,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse engager toute démarche rendue nécessaire,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer tout document administratif dont l'acte notarié à l'étude.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,